

Budget 2019

Décision modificative n°2

Séance plénière
du mardi 15 octobre 2019

Au sommaire de ce dossier
de presse :

▶ **La décision modificative n°2**

▶ **Les principaux dossiers**

- Engagement en faveur du photovoltaïque
- Création d'un nouveau festival du conte en Haute-Vienne
- Sécheresse: Aide d'urgence en faveur du monde agricole



Contact presse : Claire Maurice - 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet haute-vienne.fr

La DM2 en chiffres

La décision modificative n°2 permet d'effectuer des ajustements, en dépenses et en recettes. Ce sont ainsi **3,233 M€ de dépenses nouvelles qui vont être inscrites** au budget en cours à l'occasion de cette DM2.

> Les principaux ajustements de la section d'investissement

En dépenses :

Les dépenses d'investissement ont été revues à la hausse pour un montant de 1,211 M€. Les principales dépenses complémentaires concernent des travaux prévus sur le site de Saint-Pardoux (aménagement à Fréaudour et passerelle), ainsi que pour la mise en accessibilité de l'Espace Noriac aux personnes à mobilité réduite.

En recettes :

Les recettes réelles sont en hausse de 1,498 M€ en raison essentiellement des modalités de la nouvelle dotation de soutien à l'investissement des départements, qui sera désormais adossée à des projets départementaux précis et qui remplace la DGE (dotation globale d'équipement).

> Les principaux ajustements de la section de fonctionnement

En dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,022 M€. Les principaux ajustements budgétaires concernent l'action sociale et médico-sociale avec notamment une inscription de crédits supplémentaires de + 1,2M € pour le secteur enfance-famille qui traduit l'évolution du nombre de jeunes confiés au Département (haut-viennois ou mineurs non accompagnés).

A noter également: les dépenses inscrites au titre de l'engagement du Département en faveur du fonctionnement de l'aéroport de Limoges Bellegarde s'élèvent à 1,18 M€.

En recettes :

L'ajustement des recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 440 000 €. Elles proviennent majoritairement d'ajustements relatifs aux ressources fiscales récemment notifiés par les services de l'Etat.

Dossiers

> Des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux : une réponse aux enjeux environnementaux



Souhaitant prendre toute sa part dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition écologique, **le Département de la Haute-Vienne a décidé de déployer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments.**

Ce faisant, il répond à un objectif de production d'énergie renouvelable, mais souhaite que cette démarche impulse également une nouvelle dynamique autour des questions liées à l'environnement (éco-gestes, éducation) et soit porteuse d'activités économiques en lien avec la transition énergétique. Il va ainsi chercher à développer sa stratégie d'installation en soutenant les initiatives locales déjà engagées sur ces enjeux sur le territoire.

Le déploiement de cette vision prospective implique un premier niveau d'exploration pour étudier l'opportunité d'installation sur les principaux bâtiments départementaux: surfaces disponibles, puissance, amortissement... constituent autant de premiers paramètres à évaluer.

Par la suite, une étude de faisabilité approfondie sera conduite sur chaque site pour affiner le potentiel et fournir les éléments techniques et financiers permettant de valider le lancement d'une installation. Pour déployer sa stratégie, le Département s'appuiera sur un tiers qui aura le statut de producteur d'électricité (opérateur photovoltaïque, filiale d'un énergéticien, société d'économie mixte ou encore collectif citoyen...).

Une première expérimentation au collège de Saint-Germain-les-Belles :

Suite au projet pédagogique "SOLARSONVAL" conduit par les collégiens qui ont étudié les modalités d'installation de 200 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de leur établissement en 2019, le Département souhaite approfondir les conditions techniques et administratives d'un déploiement.

Dans cette perspective, il va se rapprocher de l'association "la Citoyenne Solaire" installée à Rilhac-Lastours, qui avait assisté les élèves dans le cadre du projet et confirmé sa viabilité.



> Aide d'urgence en direction du monde agricole

Le Département de la Haute-Vienne a souhaité débloquer une aide exceptionnelle de 10 000 € en faveur du monde agricole, fortement impacté par la sécheresse.

Cette somme attribuée à la Chambre d'agriculture a pour vocation d'aider la profession agricole (éleveurs, maraîchers, arboriculteurs..), qui subit les conséquences du manque d'eau conjugué à des températures très élevées (baisse conséquente de la production maraîchère, utilisation prématurée des stocks de foin pour les éleveurs...).



> Un nouveau festival du conte pour 2020

Suite à l'arrêt, en raison du désengagement de certains partenaires, du festival Coquelicontes qui irriguait durant quinze jours le territoire de l'ancien Limousin avec ses 160 spectacles au mois de mai, le Département a souhaité proposer un festival à l'échelle de la Haute-Vienne.

En effet, au regard de l'engouement des haut-viennois pour ce festival et de son impact sur la vie culturelle locale, **il a paru essentiel à la collectivité départementale de proposer une alternative pour maintenir un festival du conte dès 2020.**



Le nouveau festival conserverait les recettes du succès de Coquelicontes: proximité des spectacles avec un maillage attentif du territoire lors de la programmation et qualité des conteurs sélectionnés par la Bibliothèque départementale de prêt de la Haute-Vienne.

En tant que porteur unique de ce nouveau festival, le Département augmenterait l'enveloppe budgétaire consacrée jusqu'ici à Coquelicontes, attribuant 19 000 € la première année à cette nouvelle mouture 100% haut-viennoise.... Gage de son attachement à maintenir une offre culturelle diversifiée au plus près des habitants.

> Soutien aux grands clubs sportifs amateurs

225 500 € de subventions ont été attribués aux grands clubs sportifs amateurs haut-viennois pour la saison 2019-2020. Il s'agit des sections des clubs unisports ou omnisports engagés dans un championnat national, à l'instar de clubs aussi divers que l'Alliance Judo Limoges, l'US Nantiat, le Club arédien de lutte, la JA Isle ou encore l'ASPTT Limoges...

Le montant des aides est fixé au regard de critères appliqués à tous: effectifs (licenciés, jeunes, école de sport), des équipes de jeunes de sports collectifs évoluant en Championnat de France ou encore du niveau des différents championnats dans lesquels sont engagées les équipes "senior".



Une bonification est accordée aux clubs mettant en œuvre des actions innovantes de formation des jeunes, en faveur de la pratique féminine, des seniors ou encore des personnes en situation de handicap.

> Contrat de Ville 2019-2022: le Département aux côtés de l'agglomération de Limoges Métropole

En tant que partenaire cosignataire du Contrat de ville de l'agglomération de Limoges, le Département est fortement engagé dans la lutte contre les inégalités économiques, sociales et territoriales qui touchent les 9 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). **C'est donc tout naturellement que la collectivité s'engage dans le cadre du nouveau protocole qui réaffirme les enjeux prioritaires pour la période 2019-2022.**

Le bilan d'exécution à mi-parcours du Contrat de Ville met en lumière l'implication transversale du Département:

→ **Entre 2016 et 2020, le Département a accompagné à hauteur de 1,15 M€ de nombreuses actions conduites sur le territoire de l'agglomération de Limoges en faveur de l'inclusion sociale** des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville: ateliers de mobilisation, accompagnement, aide financière...



→ **2,7 M€ leur ont également été réservés dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle** (accompagnement de bénéficiaires du RSA, clause d'insertion dans des marchés publics....).

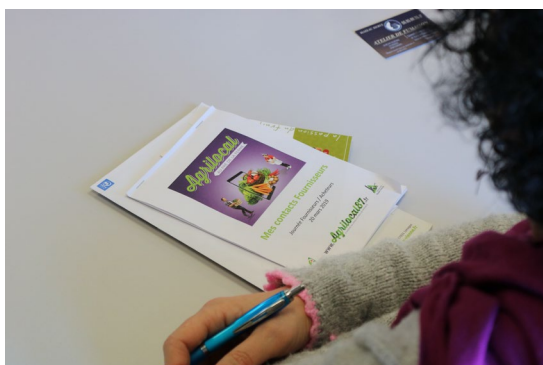
→ En plus de l'ensemble de ces crédits, ce sont plus de **40 000 accueils physiques et 100 000 appels qui**

sont assurés chaque année par les Maisons du Département implantées sur les quartiers prioritaires de la ville, et 25 000 accompagnements sont réalisés chaque année (orientation, accès aux droits, accompagnement social ou demandes d'aides financières...).

> Agrilocal87: 3 ans au service des circuits courts & de la qualité dans la restauration collective

Avec une hausse des fournisseurs présents sur la plateforme de 38% et une augmentation du nombre d'acheteurs de 52% entre 2017 et 2018, **la plateforme Agrilocal87 a pris son envol.**

L'objectif de cette plateforme originale: **mettre en relation les producteurs locaux avec les acheteurs de la restauration collective afin de favoriser les circuits courts** en respectant les règles de la commande publique.



Créée il y a trois par le Département de la Haute-Vienne qui mobilise les acheteurs, Agrilocal87 est une démarche conduite de manière partagée avec la Chambre d'agriculture, qui valorise ce débouché auprès des fournisseurs.

Afin de poursuivre le travail engagé, le Département a décidé de mettre un œuvre un dispositif de commande qui permette de donner une lisibilité à moyen terme aux producteurs. Ils pourront ainsi

lancer des productions de denrées sans crainte de perte. Une étude pour la création d'une plateforme logistique qui collecte, transforme et livre les denrées échangées sur Agrilocal87 est également en cours pour pouvoir poursuivre le développement de ce projet au service des agriculteurs et des pensionnaires de la restauration collective en Haute-Vienne.

Agrilocal87 en chiffres (pour les 9 premiers mois de l'année 2019):

- **80 acheteurs** (cantines scolaires, EHPAD, établissements hospitaliers, lycées, CDEF, gendarmerie, ALSH...)
- **115 fournisseurs** référencés (viandes diverses, volailles, produits laitiers, fruits, légumes, œufs, pain frais...)
- **61,53 tonnes** de produits délivrés
- **273 220 € de chiffre d'affaires** réalisé (dont près de 12% en bio).